

MAIRIE DE ROQUEBRUNE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 juin 2014

Ordre du jour

- Désignation du délégué aux élections sénatoriales de septembre 2014
- Suppression d'emploi d'ATSEM suite fermeture école.
- Questions diverses

Etaient présents :

M. DESENLIS Benoit – Maire / M. DELLA VEDOVE Patrice – 1^{er} Adjoint / M. BIANCHINI Jean / GOUTX Virginie / PERES Sandra / LAILLE ARNAUD / DELLA VEDOVE Jean Luc

Excusé :

PILATI Franck (2^{ème} Adjoint) – DUMONT Monique – GOULU MARTINAT Chantal

Le quorum de 6 est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir et délibérer.

M. DESENLIS Benoit porte une procuration de vote de M. PILATI Franck

- **A été nommé secrétaire de séance : Jean Luc DELLA VEDOVE**

MAIRIE DE ROQUEBRUNE

Election du délégué aux sénatoriales et des suppléants

Titulaire :

Se présente : Benoit DESENLIS

Vote : 8 pour – 0 abstention – 0 contre

A été élu benoit DESENLIS comme délégué.

Suppléants :

Se présente 1^{er} suppléant: Patrice DELLA VEDOVE

Vote : 8 pour – 0 abstention – 0 contre

A été élu 1^{er} suppléant : Patrice DELLA VEDOVE

Se présente 2^{ème} suppléant: Jean Luc DELLA VEDOVE

Vote : 8 pour – 0 abstention – 0 contre

A été élu 2^{ème} suppléant : Jean Luc DELLA VEDOVE

Se présente 3^{ème} suppléant: Patrice CAZES

Vote : 8 pour – 0 abstention – 0 contre

A été élu 3^{ème} suppléant : Patrice CAZES

MAIRIE DE ROQUEBRUNE

Suppression poste ATSEM Ecole de Roquebrune

Suite à la fermeture de l'école Communale à la rentrée 2014, et afin de pouvoir proposer un nouvel emploi à notre ATSEM qui reste à la charge de la Commune cette modalité de suppression de poste est obligatoire et doit être voté au sein du Conseil Communal.

Rappel : Un agent territorial titulaire reste à la charge de la collectivité en cas de suppression de poste tant que celle-ci n'a pas été reclassée dans un emploi similaire ou lui convenant toujours en tant qu'agent territorial.

Il est donc nécessaire de supprimer son poste sur l'école de Roquebrune afin de pouvoir la libérer.

Suite à cette demande, le conseil a voté à l'unanimité des membres présents pour la suppression de ce poste.

Vote pour la suppression : 9/9

Abstention : 0/9

Contre : 0/9

La suppression de poste est votée à l'unanimité.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H30